

FLASH INFO SUD AERIEN (Janvier 2016 –N°2)

SALARIES : ETERNELS VICTIMES

Les compagnies Aériennes en France sont principalement considérées comme des sources de revenus taxables à volonté et non comme des fleurons industriels, moteurs de l'économie du pays.

Sans même parler des charges sociales et du coût du travail, l'Aérien en France supporte une avalanche de taxes (*voir Flash SUD "Félonnerie" Déc. 2015 N°1*).

Air France, qui n'a pas comme vocation première à s'expatrier, accumule les surcoûts face à la concurrence qui limite au maximum leur présence sur le sol Français.

Même si le Groupe Air France affiche de très confortables bénéfices, les compagnies étrangères ne peuvent que faire mieux.

Alors, vu que le gouvernement ne fait toujours pas d'effort pour réduire les charges, La Direction AF tape allégrement sur son personnel (*réduction des effectifs et des conditions de travail*), réduction de la flotte, recherche et développement de solutions hors de France, d'abord au profit de KLM, puis sur des projets Lowcost de bases étrangères.

Si la délocalisation s'accélère notamment avec Transavia, la réduction incessante de charges Avion chez Hop, ce n'est pas d'aujourd'hui. En effet, Air France (et ses filiales) a vu sa flotte passer entre 2004 et 2014 de 391 Appareils à 368 alors que KLM (et ses filiales) a progressé de 181 à 203 Appareils (*Brit'air de 38 Charges à 23 en 4 ans*). En effectif, c'est la même chose, par exemple les effectifs PNT AF, sur cette même période, ont baissé de 7,54% côté Français alors qu'ils augmentaient de 23% côté Hollandais.

Ce sont près **d'1 Milliard d'Euros** de Chiffre d'Affaires qui sont transférés chaque année de la France vers les Pays Bas.

Mr 100 000 Euros (*alias de Juniac*) axe la quasi totalité de ses projets de développement sur une croissance hors de France.

L'Etat favorise-t-il la délocalisation d'Air France ?

Oui et Non. Le Gouvernement profite des énormes rentrées d'argent d'impôts, taxes et dividendes, mais les Dirigeants et Actionnaires ponctionnent sans commune mesure la plupart des bénéfices restants.

Alors tout le monde se sert abondamment sur la "bête" et ce sont encore et encore les salariés qui trinquent.

Et pourtant, l'Etat qui détient 17,6% du capital AF/KLM n'est pas sensé laisser son capital être utilisé à l'encontre de ses intérêts.

A ne voir que la rentabilité à cours terme, on oublie qu'il s'agit de tout un pan de l'activité économique Française qui risque de périr, supprimant à la fois des emplois directs et indirectes (*600000 en Ile de France*), des impôts, des cotisations, de investissements, ...etc.

Il n'est pas trop tard pour prendre conscience que favoriser l'essor de l'Aérien relève de l'investissement et non de la simple dépense d'une industrie qui représente près de 2% du PIB national.

Transavia.

Des pertes multipliées par 2,5 fois en 1 an, soit - 40 Millions pour l'année 2015. Depuis sa création en 2007, Transavia n'a été bénéficiaire qu'une seule fois d'1 petit million d'euro en 2012, mais cela ne l'empêche pas de titulariser **60 PNC** en ce début d'année 2016 et de prévoir de **nouveaux recrutements en Mars**. Un manque de réussite dû certainement à l'impact du terrorisme sur ses marchés principaux, sur un développement axé sur des routes concurrentielles et le renforcement rapide de sa flotte l'obligeant à pratiquer des prix de billets très faibles pour attirer la clientèle. Avec plus de 87% de remplissage en moyenne, on se demande tout de même si cette compagnie sera rentable un jour, mais on continue avec 12 nouvelles destinations cet été. La fusion avec Transavia Holland qui est presque à l'équilibre (-4 Millions) et les bases étrangères le permettront peut-être...

Brit'air

Les syndicats représentatifs sont toujours muets comme des carpes mais ils se réveilleront bientôt (*comme d'habitude*) à l'approche des **élections DP/CE** du GROUPE HOP prévues, semble-t-il, en **Juin prochain**.

- La nouvelle personne en charge des pertes de licence refuse de programmer la médecine du travail à des PNC dont l'inaptitude a été prononcée par un corps médical de l'Aéronautique et suspend les versements des salaires alors que ceux-ci sont toujours salariés de l'entreprise.

L'inspection du travail ainsi que les Prud'hommes sont saisis. Mr Daher, qui s'est entretenu avec un PNC concerné, semblait très étonné de la situation, et promet de se renseigner personnellement auprès du DRH (*8 jours : pas de nouvelle*).

Mr Daher affirme par ailleurs que depuis sa présence dans l'entreprise un certain nombre de pertes de licences ont eu lieu et que personne n'a été victime de telles pratiques.

Nous attendons une explication et une réaction du Directeur Général. Le CE et le CHSCT sont également informés.

Nous ne pouvons que regretter l'ancienne équipe dirigée par Mme Mylène LEMENN qui faisait preuve de réactivité, de compréhension et aidait au mieux les salariés à passer le cap difficile de devoir quitter une profession qu'ils/elles affectionnaient.

Bons vols à toutes et à tous.

06 99 20 88 69

7 jours sur 7

SUD AERIEN : VOTRE SOURCE D'INFORMATION